ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétés de la

Crescent Ice Company

I. Les lots de terre et machines, etc., constituant l'usine connue comme la fabrique de la rue Victoire, dans l'îlet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

II. L'Usine Principale et les écuries, etc., de ladite Compagnie, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes ouverts, etc.

III. L'Usine etc, de ladite compagnie, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation.

DANS L'AFFAIRE DE LA

American Trust Company et Al.

VS

The Crescent Ice Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B—No 99,353 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi en vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1912 à moi adressé comme receveur de ladite Crescent Ice Company, par ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Sept lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

Connus comme la Fabrique de la rue Victoire,

étant plus particulièrement décrits comme suit:

(1) Un lot de terre dans ledit District et îlet désigné par le numéro deux, sur un plan tracé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 10 juillet 1842 et annexé à un acte passé pardevant L. T. Claire, ancien notaire en cette ville, le 28 juillet 1842, et mesurant d'après ledit plan, vingt et un pieds quatre pouces et un quart [21' 4 1/4"] faisant face à la rue Decatur sur une profondeur de cent onze pieds quatre pouces [111' 4"] entre lignes parallèles.

(2) Un certain lot de terre dans le même district et îlet désigné par le No 3 sur ledit plan et mesurant douze vingt et un pieds trois pouces trois quarts [21' 3 3/4"] de face à la rue Decatur sur quatre vingt neuf pieds cinq pouces et trois quarts [89' 5 3/4"] de profondeur entre lignes parallèles.

(3) Un certain lot de terre dans le même district et îlet désigné par le numéro quatre sur ledit plan, mesurant vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes [21' 3" 4"] sur la rue Decatur, quatre vingt neuf pieds, cinq pouces et six lignes [89' 5" 6"], et dix neuf pieds cinq pouces [19' 5"] de largeur dans le fond.

(4) Deux lots de terre situés dans le même district et îlet lesquels dits lots sont désignés par les numéros cinq et six sur un croquis annexé à un acte de vente par W. P. Marmuche à T. L. Raynal, pardevant Edgar Grima, notaire du 16 juillet 1846, dressé par Edgar Pilié voyer, daté du 20 mars 1846, lesquels dits lots sont contigus chacun et mesurant comme suit, lot No. 5 vingt et un pieds six pouces quatre lignes [21' 6" 4"] de face à la rue Decatur, le même mesurant en arrière sur soixante dix neuf pieds cinq pouces quatre lignes [79' 5" 6"] en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 formant coin des rues Decatur et Marigny et mesurant vingt un pieds onze pouces deux lignes [21' 11" 2"] de face à la rue Decatur le même mesurant en arrière sur soixante dix neuf pieds 5 pouces quatre lignes [79' 5" 4"] en profondeur entre lignes parallèles.

5. Deux 2 lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, et bornés par la rue Decatur, l'avenue Champs Elysées, et les rues Chartres et Marigny désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par Pilié et Murray, architecte et voyeur, daté du 12 mars 1870, et déposé au bureau de W. I. Hodgson, encanteur, un croquis duquel plan est annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, sous date du 7 juin 1870, lesquels lots mesurent suivant ledit croquis comme suit:

Le lot A mesure cinquante cinq pieds [55'] de face à la rue Decatur sur une profondeur de cent vingt six pieds neuf pouces [126' 9"] entre lignes parallèles.

Le lot D mesure vingt cinq pieds quatre pouces [21' 4"] de face à ladite rue Decatur sur cent onze pieds quatre pouces [111' 4"] de profondeur entre lignes parallèles, toutes mesures américaines.

Ensemble avec tous et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machinerie, instrumens, outils et propriété réelle, personnelle et fructionnaire situées sur un de quelque façon en rapport avec l'une ou l'autre des propriétés décrites ci dessus, ou servant en rapport avec quelques commerces établis sur l'une ou l'autre des propriétés décrites ci-dessus.

II

(1) Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant situé dans l'Ile Bornée par les rues Delord, Constance, autrefois Foucher, Poeyfarré et Annonciation, laquelle portion de terre mesure trois cent un [301] pieds huit pouces de face à la rue Delord sur cent seize pieds de profondeur et face à la rue Constance formant le coin des dites deux rues et bornée dans le fond par une allée de huit pieds de large commune audit lot et autres lots de terre ou composé du lot original Nos six à dix neuf, les deux inclusis.

(2) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet borné par les rues Delord, Annonciation, Poeyfarré et Constance [autrefois Foucher] sur un croquis dressé par Jos Pilié, daté du 19 août 1842 et annexé à un acte passé pardevant O. De Armas, ancien notaire en cette, le 5 mars 1868. Ledit lot mesure suivant ledit croquis 23' 8" de face à la rue Delord sur une profondeur entre lignes parallèles de 26' 4" 6" ensemble avec la moitié d'un mur en briques lequel sépare la dite propriété de celle de Joseph Grasser ou mandataire.

(3) Un certain lot de terre, etc., dans le même district et îlet que les ses décrits propriété, ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. F. Thompson, voyer en date du 7 janvier 1842, et déposé en l'étude de H. B. Cénas alors notaire en cette ville, ledit lot mesurant 23' 2" 3 1.5" de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes parallèles de 103' 8"

(4) Un certain lot de terre, etc., désigné par le No 4, suivant un plan de W. F. Thompson, voyer de 7 janvier 1848, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur 103' 8" de profondeur entre lignes parallèles, les bâtisses qui s'y trouvent étant désignés par le numéro municipal 1011 rue Annonciation.

(5) Un certain lot de terre non contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro 5 sur le plan susmentionné, lequel dit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 103' 8" entre lignes parallèles.

(6) Un certain lot de terre, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 121, borné par les rues Poeyfarre, Delord, Annonciation et Foucher (Constance). Ledit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan de Jos. Pilié, en date du 21 janvier 1841, annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire de cette ville, le 25 janvier 1841, et mesure 20 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Poeyfarre sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de large courant de la rue Annonciat on à la rue Foucher commune audit lot et autres.

Ensemble avec tout et singulier les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils, véhicules, chevaux, et propriété réelle et personnelle et autres situé ou de quelque façon en rapport avec n'importe quel des propriétés ci-dessus décrite, ou usité en rapport avec n'importe quel commerce sur n'importe quel des dites propriétés ci-dessus décrite.

Le tout des deux II propriétés précédentes consistant de l'Usine principal et écurie de la

Crescent Ice Company

avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes courants, etc., d'après l'inventaire détaillé fait par James J. Woulfe, notaire le 26 février 1912 et enregistré dans l'affaire ci-dessus le 2 mars 1912.

III

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation désigné comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'îlet No 106 sur un devis dressé par S. G. Del Isle, voyer, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq lignes [32' 0" 5"] de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces [31' 3"] dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 14 ayant cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137' 5" 6"] de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le divisant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne [130' 4" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes [123' 2" 3"] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16 ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes [123' 2" 3"] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes [116' 0" 6"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17; ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes [138' 8" 2"] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente-et-un pieds six pouces quatre lignes [131' 6" 4"] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes [131' 6" 4"] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 17, et cent vingt quatre pieds, quatre pouces et sept lignes [124' 4" 7"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes [124' 4" 7"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, et cent dix sept pieds trois pouces et une ligne [117' 3" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 20 et ledit lot No 20 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Antonine et mesurant trente deux pieds six lignes [32' 6"] de face à la rue Tchoupitoulas, trente-et-un pieds trois pouces [31' 3"] en largeur dans le fond, sur cent dix-sept pieds trois pouces une ligne 117' 3" 1" en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19 et cent dix pieds un pouce quatre lignes 110' 1" 4" en profondeur et façade à la rue Antonine.

Ensemble avec toutes et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils et propriété réelle et personnelle et diverses situés dessus ou de quelque façon en rapport avec n'importe laquelle des propriétés ci-dessus décrites ou usité en rapport avec le commerce sur n'importe desquels dites propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et aussi et mes mains comme Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus.

McCloskey & Benedict, avocats.

3 mars—3 5 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée au Premier District.

Le tout constituant l'usine de la Southern Extracting Company, sur la rue Perdido, entre les rues Galvez et Miro (îlet rue Gravier).

Charles D. McGrath vs The Southern Extracting Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,703—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Galvez, Miro et Gravier. Les Nos 3 et 4 sont contigus et mesurant chacun vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 étant le troisième lot du coin de la rue Galvez.

Etant la même propriété acquise par la Southern Extracting Company de Thomas J. Cook par acte passé pardevant Miner, notaire, le 23 août 1905, enregistré le 23 août 1905, livre des transfert s 207, folio 31.

Ensemble avec toutes les machines sur ladite propriété et immeuble par destination.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Josiah Gross, avocat pour le demandeur.

16 fév—16 23—mars 1 8 15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 126 rue Sud Prieur entre la rue Canal et l'avenue Cleveland.

Crescent City Building and Homestead Association vs Walter C. McGate.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 99 461 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 753 borné par les rues Scott, Palmyre, Pierce et Banks, mesurant vingt-neuf pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent pieds, d'après un plan de O. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 1er février 1896 annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire daté du 18 avril 1896 lequel lot est décrit dans un acte pardevant Fred Deibel, notaire daté du 6 du 10 juin 1899, comme lot No neuf îlet No 753, mesurant comme il est dit précédemment, les améliorations étant connues comme No 325 rue Sud Scott.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.

15 mars—15 22 29—avril 4 12 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du Contenu et installations, etc., d'une buvette

2 "Pool Tables,", 1 "Cash Register."

1 Coffre fort en Fer.

William G. Reems vs Eugene Medina

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 99 507—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 26 mars 1912 à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 3284 rue Magasine, coin de la rue Peasant

Le contenu entier et accessoires, etc., de la Buvette dans lesdits lieux consistant en comptoir et accessoires d'arrière comptoir, 2 tables de billard, 1 caisse enregistreuse, 1 coffrefort en fer tables, chaises, divers, etc., suivant inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur

15 mars—15 21 26

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway New York

Branch Office 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Cinquième District.

Portant les Nos municipaux 526 et 528 rue Belleville.

Acme Homestead Association vs Mme Margaret Lucy Reynolds, veuve de Leonard Fridelin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 99,376—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Belleville, Elmira, Evelina et Eliza, désigné par le No 7 de l'îlet 90 sur un plan de Belleville par L. H. Pilié, voyer, daté du 18 septembre 1846, déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire, ledit lot mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Belleville sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

Joseph Lautenschlaeger, avocat pour la demanderesse.

16 fév—16 23—mars 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Septième District,

Formant le coin des rues Deuxième (maintenant Maple) et Hillary,

Portant le No municipal 7537 rue Maple et Nos 801, 803 et 813-815 rue Hillary.

American Homestead Company vs Salvatore Tricalli.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 99,491 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, borné par l'avenue St-Roch, les rues Miro, Musique et Galvez, désignés comme lots six et dix et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No dix mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue St-Roch sur cent cinq pieds un pouce de profondeur entre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure de la rue Miro et de l'avenue St Roch.

Le lot No six mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue St Roch sur cent trente cinq pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles et ledits lots six et dix étant des subdivision des lots 1, 7, 8, 9 et 10.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1382 borné par l'avenue St Roch, les rues Law, Music et Magistrat, désigné comme lots Nos quatre et vingt-et-un et mesurant comme suit.

Lot No quatre mesure trente-et-un pieds onze pouces de face à l'avenue St Roch sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Le lot No vingt et un mesure trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Music sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure des rues Music et Magistrat.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, borné par les rues St Antoine, Law, Bourbon et Magistrat désignés comme lots deux, trois et quatre et mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt huit pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Dart, Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.

2 mars—2 4 8 15 22 29—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 325 rue Scott, entre les rues Palmyre et Banks.

Edward P. Cousin vs Charlie Freeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 99,504 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 18 avril 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 753 borné par les rues Scott, Palmyre, Pierce et Banks, mesurant vingt-neuf pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent pieds, d'après un plan de O. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 1er février 1896 annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire daté du 18 avril 1896 lequel lot est décrit dans un acte pardevant Fred Deibel, notaire daté du 6 du 10 juin 1899, comme lot No neuf îlet No 753, mesurant comme il est dit précédemment, les améliorations étant connues comme No 325 rue Sud Scott.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur

15 mars—15 21 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 1319 et 1321 rue Clara, entre les rues Thalie et Erato.

Dryades Building and Loan Association vs Mme Margaret Lavier, épouse de William F. Trauth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,583 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Leyée maintenant N. Peters, Decatur autrefois Victory et avenue Lafayette, désigné par le No 7 sur un plan de J. A. D'Hemécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 35 du livre de plan No 6, lequel mesurant, en mesure américaine, comme suit Quinze pieds dix pouces et six lignes de face à l'avenue Lafayette, vingt-neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Leyée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt-sept pieds cinq pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de la dix-sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt-six pieds quatre pouces et cinq lignes sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur, une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes au point de départ ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de sus à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire, comme plan No 96 de son livre de plan No 2.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville; comme plan No 35, de son livre de plans No 6, le dit lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds, deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant la rue Lafayette, et une allée pour l'usage du dit lot, et le lot No 7, vingt-sept pieds cinq pouces sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur et seize pieds un pouce sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette et dix huit pieds cinq pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée ci-dessus mentionné.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5 sur ledit plan de D'Hemécourt, le 27 janvier 1860, et mesurant dix neuf pieds neuf pouces de face à la rue Enghein maintenant avenue Lafayette, sur une profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Lafayette, divisant ledit lot No cinq du lot No 4 de vingt-neuf pieds deux pouces de vingt sept pieds un pouce sur une 2me ligne s'étendant vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et de seize pieds trois pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, et sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant Lafayette de vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et une troisième profondeur de quinze pieds neuf pouces sur une ligne parallèle à la rue Decatur sur une ligne du côté vers la rue N. Peters le divisant du lot No 9; une première profondeur de vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette, une seconde profondeur de vingt six pieds cinq pouces et trois lignes sur une ligne courant diagonalement vers la rue Decatur, et une troisième profondeur de seize pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette et dix huit pieds cinq pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée ci-dessus mentionné.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 15, borné par les rues Decatur, Chartres, l'avenue Lafayette et Port et mesurant, en mesure américaine deux cent sept pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Decatur, cent quatre vingt-seize pieds six pouces sur la ligne arrière le plus près de la rue Chartres, Deux cent vingt pieds sur l'avenue Lafayette et cent cinquante-deux pieds dix pouces quatre lignes sur une ligne la plus près de la rue Port.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Dart, Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.

2 mars—2 4 8 15 22 29—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant le No municipal 1209 rue Champs-Elysées, entre les rues Marais et Urquhart.

American Homestead Company vs Héritiers de John H. Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,492 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 17, maintenant l'îlet No 195, borné par les rues Champs-Elysées, Marais, autrefois Mor les, Français et Urquhart, désigné par le No un sur le devis annexé à un acte de vente par Rousseau à Mad. Lagarde, passé pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le 20 mars 1871, et mesurant d'après ledit devis vingt-huit pieds de face à la rue Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot de terre formant partie des lots Nos deux et trois, sur un plan de Tournet et de l'Isle, daté du 7 juin 1858, annexé à un acte de vente par la succession de Antoine F. Lemos audit Rousseau, passé pardevant A. Abat, ancien notaire en cette ville le 22 juin 1858.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles Louque, avocat pour la demanderesse.

24 fév—24 25—mars 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 4920 rue Laurel,

Entre les rues Robert et Upperline.

City Bank and Trust Co. vs Jules W. Markel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 99,502 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, borné par l'avenue St-Roch, les rues Miro, Musique et Galvez, désignés comme lots six et dix et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No dix mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue St-Roch sur cent cinq pieds un pouce de profondeur entre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure de la rue Miro et de l'avenue St Roch.

Le lot No six mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue St Roch sur cent trente cinq pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles et ledits lots six et dix étant des subdivision des lots 1, 7, 8, 9 et 10.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1382 borné par l'avenue St Roch, les rues Law, Music et Magistrat, désigné comme lots Nos quatre et vingt-et-un et mesurant comme suit.

Lot No quatre mesure trente-et-un pieds onze pouces de face à l'avenue St Roch sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Le lot No vingt et un mesure trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Music sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure des rues Music et Magistrat.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, borné par les rues St Antoine, Law, Bourbon et Magistrat désignés comme lots deux, trois et quatre et mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt huit pieds entre l